

Bientôt plus de malades d'Alzheimer en France !

Le Monde | 19.09.11 | 13h33 Article paru dans l'édition du 20.09.11

Il y a en France environ un million de personnes présentant une pathologie démentielle, dont 70 % une maladie de type Alzheimer ou apparenté. Seulement 380 000 sont déclarées en affection de longue durée (ALD) et bénéficient d'une prise en charge à 100 % à ce titre.

Pour l'instant, nous n'avons toujours aucun traitement curatif de ces pathologies, et aucune thérapeutique n'est attendue dans les années qui viennent. En revanche, même si elles ont un effet modeste, il existe quatre molécules qui sont utilisées dans la prise en charge symptomatique de la maladie d'Alzheimer. Elles représentent un coût d'environ 187 millions d'euros par an dans notre pays. Or, ces molécules sont régulièrement remises en cause par la revue *Prescrire*, certains syndicats de médecins généralistes et des médecins influents sur le plan médiatique.

L'affaire du Mediator a bien sûr relancé ces polémiques, avec une remise en cause des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS). Les traitements "anti-Alzheimer" ayant été cités à plusieurs reprises comme potentiellement dangereux et inefficaces, la Commission de transparence va revoir leur service médical rendu (SMR) - qui va devenir "faible" - avec pour conséquence probable un déremboursement total ou partiel (remboursement à 15 %) de cette classe thérapeutique. Le danger d'une telle décision est d'ignorer que ce qui est fait pour ces malades repose avant tout sur la mise en route d'un traitement spécifique. Supprimer le traitement, c'est courir le risque de voir disparaître les effets positifs des trois plans Alzheimer !

C'est la mise sur le marché, en 1994, de la tacrine puis, en 1997, du donepezil qui ont permis les progrès qui ont été faits en France dans la reconnaissance et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Sans eux, on en serait toujours à la démence sénile et à la non-reconnaissance de ces malades. Même si leur efficacité est modeste et s'ils ont des effets secondaires connus, ce ne sont pas des placebos. Ce sont de vrais médicaments. Qui dit thérapeutique (même très modeste) dit diagnostic et bilan spécifique. Si on enlève ces médicaments (déremboursement ou SMR faible), l'effet domino est évident et prévisible : à quoi cela sert-il de faire un diagnostic s'il n'y a plus de traitement ? Pourquoi adresser un patient à un centre mémoire ? Pourquoi faire un suivi si on ne fait rien ? C'est la disparition assurée des centres mémoire, des réseaux et de la recherche. Cette décision désastreuse, si elle était prise, entraînerait un retour en arrière de vingt-cinq ans et une perte définitive pour la recherche française de pouvoir un jour découvrir un traitement efficace.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas revoir le prix de ces médicaments à la baisse, et qu'il n'y a pas de possibilité de faire des économies qui sont nécessaires. Mais pour l'instant et faute de mieux, il faut leur garder leur "rôle structurant", qui est très important.

Si on supprime ces médicaments, la France sera le premier pays qui verra ainsi disparaître la maladie d'Alzheimer, car plus personne ne fera de bilan diagnostique pour une pathologie sans aucun traitement. Et on en reviendra à la démence sénile et au bon vieux gâtisme d'antan.

Christophe Trivalle, praticien hospitalier, hôpital Paul-Brousse de Villejuif